



JEUX ENSABLÉS

Organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ❖ L'Organisation : « *Un moment de sport, de partage et de convivialité !* »

Le Challenge Inter-Entreprises, organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes (CDOS 40), a pour principaux objectifs de permettre à des collègues, des amis de pratiquer des sports d'une façon originale, de réaliser des épreuves « atypiques » permettant la cohésion du groupe et de partager un bon moment comme le sport peut en procurer.

Ce sera aussi l'occasion de rencontrer d'autres entreprises et associations du département landais et de promouvoir l'image « dynamique » et « solidaire » de votre entité.

- ❖ L'édition 2024 : « *Vous souhaitez venir vous challenger ?* »

En cette année 2024, le CDOS des Landes propose son **6^{ème} Challenge Inter-Entreprises « JEUX ENSABLÉS »**. Ce challenge sportif est ouvert à toute entreprise publique ou privée, collectivité et association landaise.

Afin d'y participer, il vous suffit de composer **une équipe de 4 participants (personnes majeures)**. Seule une personne extérieure à votre entité sera autorisée. Tous les membres de l'équipe devront participer aux **6 activités proposées** : « Parcours collaboratif », « Paddle géant », « Pol'eau », « Cueillette nautique », « Eau saut cours » et « Flèche express ». Le CDOS 40 propose des activités sportives « fun » et « accessibles » à tous les niveaux de pratique (du débutant au confirmé).

- ❖ Date et lieu : « *Une rentrée sportive !* »

Cette nouvelle édition aura lieu **le jeudi 11 avril 2024, à partir de 18h, sur la plage du lac d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle.**

LE JOUR « J »

- ❖ Challenge Inter-Entreprises 2024 : « *Un programme bien chargé !* »

18h00 : Accueil des équipes et briefing pour tous les participants sur le déroulement du challenge (rappel : consignes de sécurité, présentation du système de rotation par activités).

18h30 : Départ des épreuves.

21h00 : Fin du challenge sportif.

21h15 : Résultats, récompenses et soirée dînatoire.

LES ÉPREUVES DU CHALLENGE INTER-ENTREPRISES

❖ 6 activités proposées : « A vos marques, prêts, partez ... »

Tous les équipiers devront participer aux 6 épreuves sportives proposées. N'ayez crainte, que vous soyez débutant ou confirmé, vous y trouverez votre part de plaisir !



PARCOURS COLLABORATIF : activité de coopération & de réflexion.

PADDLE GEANT : activité d'équilibre & de cohésion.

POL'EAU : activité d'agilité & de précision.

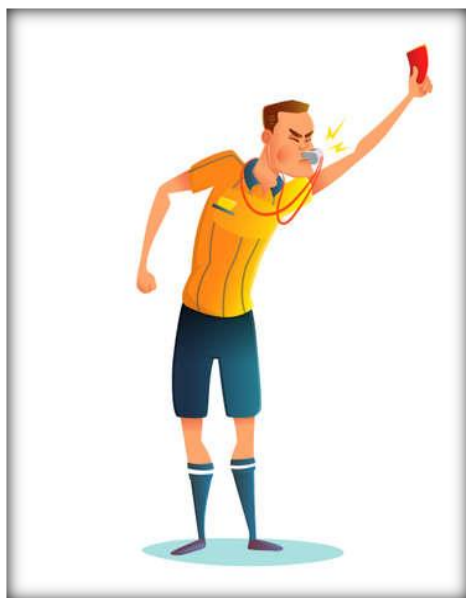
CUEILLETTE NAUTIQUE : activité de stratégie & d'entente.

EAU SAUT COURS : activité d'adresse & de rapidité.

FLECHE EXPRESS : activité d'orientation & de précision.

❖ Un système de rotation : « C'est l'heure du sport ! »

Un **système de rotation** sera mis en place afin que chaque équipe puisse participer aux 6 activités sportives proposées et rencontrer le maximum d'équipes concurrentes. Un signal sonore annoncera le début simultané des épreuves. De même, celui-ci retentira pour annoncer la fin du temps imparti. Chaque équipe devra alors se rendre sur le lieu de sa prochaine épreuve.



Au début du Challenge Inter-Entreprises :

Si une équipe est absente, incomplète, ou non prête, les organisateurs pourront décider que le challenge sportif débute sans elle et qu'elle ne figurera pas dans le classement.

Durant les rotations :

Si une équipe n'est pas prête pour débiter la nouvelle activité, les organisateurs pourront faire débiter celle-ci sans elle et, dans ce cas, l'équipe marquera 0 point sur cette rotation.

Consignes :

Une équipe dont un concurrent ne respecterait pas le parcours ou les modalités d'épreuves définis par l'organisateur ne pourra pas être classée sur l'activité concernée. Les organisateurs pourront aussi appliquer cette règle en cas d'abandon d'un équipier pour cause de blessure, de décision personnelle ou d'arrêt par le service de secours du challenge.

ATTENTION :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, les épreuves et les horaires ou tout autre élément du présent règlement sans préavis. Cependant, ils s'engagent à informer les participants des éventuelles modifications avant le début du challenge.

- ❖ Le règlement des 6 épreuves : « Rien de compliqué, il suffit de vous amuser ! »

Chaque équipe fera 6 épreuves avec un début d'épreuve toutes les 25 minutes.

Epreuve n°1 : Parcours collaboratif

DEROULEMENT :

Les équipes devront parcourir une distance prédéfinie le plus rapidement possible.
Les participants seront liés entre eux et le parcours sera semé d'obstacles.

CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du temps pris pour réaliser le parcours. L'équipe ayant été la plus rapide gagnera 200 points, la deuxième équipe gagnera 190 points, etc. (barème dégressif).

Epreuve n°2 : Paddle géant

DEROULEMENT (Course paddle géant) :

Les quatre coéquipiers monteront sur un seul paddle. A l'aide de leur embarcation, ils tenteront de parcourir la plus longue distance durant le temps imparti (boucle délimitée par des bouées).

CLASSEMENT (Course paddle géant) :

Le classement des équipes se fera en fonction de la distance parcourue durant le temps imparti. L'équipe ayant atteint la plus longue distance gagnera 200 points, la deuxième équipe gagnera 190 points, etc. (barème dégressif).

Epreuve n°3 : Pol'eau

L'équipe devra se diviser en duo. L'un des duos réalisera un match de KAYAK POLO et l'autre un défi CANOE BASKET.

- **ATELIER n°1 : KAYAK POLO**

DEROULEMENT :

Matches opposant deux équipes de deux joueurs. Chaque participant se déplacera en kayak single. L'objectif sera de marquer des buts dans la cage adverse (flottante). Le ballon sera joué exclusivement à la main.

- **ATELIER n°2 : CANOE BASKET**

DEROULEMENT :

Un canoë pour deux coéquipiers. Celui assis à l'arrière devra ramer, tandis que l'autre sera le lanceur. Le duo devra marquer un maximum de panier durant un temps imparti. Après avoir effectué un lancer, l'équipe devra récupérer son ballon et se repositionner rapidement, en pagayant, jusqu'au pas de tir.

CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du nombre de points cumulés sur le match KAYAK POLO et le défi CANOE BASKET. L'équipe ayant remporté le plus de points gagnera 200 points, la deuxième équipe gagnera 190 points, etc. (barème dégressif).

Epreuve n°4 : Cueillette nautique

DEROULEMENT :

Chaque équipe devra ramasser le plus grand nombre de ballons, libérés sur le lac, à partir d'un pédalo.

CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du nombre de ballons récupérés durant le temps imparti. L'équipe ayant attrapé le plus de ballons gagnera 200 points, la deuxième équipe gagnera 190 points, etc. (barème dégressif).

Epreuve n°5 : Eau saut cours

DEROULEMENT :

Chaque équipe participera à une course en relais sur sable.

Durant le parcours, les participants devront ramper, sauter et courir leur permettant d'accéder à l'étape suivante ou au contraire mettant un frein à leur progression.

CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du nombre de passages réalisés par les participants durant le temps imparti. L'équipe ayant effectué le plus de relais gagnera 200 points, la deuxième équipe gagnera 190 points, etc. (barème dégressif).

Epreuve n°6 : Flèche Express

DEROULEMENT :

L'activité alliera course d'orientation et tir à l'arc. Les participants s'élanceront en équipe sur une course d'orientation à la recherche de balises pour se diriger par la suite vers le pas de tir où ils devront faire preuve de précision face à la cible.

CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du nombre de points attribués durant le temps imparti. L'équipe ayant marqué le plus de points dans le temps imparti gagnera 200 points, la deuxième équipe gagnera 190 points, etc. (barème dégressif).

❖ Classement Général : « L'important, c'est de participer ! »

Classement par épreuve : l'équipe classée 1ère (la plus rapide ou ayant obtenu le plus de points) remportera 200 points, la deuxième équipe remportera 190 points, la troisième équipe remportera 180 points et ainsi de suite (écart de 10 points).

Classement général : il se fera par l'addition des points dans les 6 épreuves (« Parcours collaboratif », « Paddle géant », « Pol'eau », « Cueillette nautique », « Eau saut cours », et « Flèche express ».). Sera classée première l'équipe ayant obtenu le maximum de points.

Le CDOS établira un ou des classements en fonction des équipes formées en amont (ex : équipes féminines, masculines ou mixtes).

PARTICIPATION ET INSCRIPTION

❖ Modalités d'inscription : « *Le CDOS 40 cherche des personnes motivées et prêtes à s'amuser* ».

Pour participer à l'édition 2024, les participants devront :

- S'être inscrits via le bulletin d'inscription auprès du CDOS 40 avant le **4 avril 2024**. Les équipes devront être composées de quatre personnes dont trois minimum représentant l'entreprise ou l'association.
- Avoir réglé les droits d'inscription d'un montant de 160€ par équipe.
- Désigner un capitaine qui sera le référent de l'équipe.

Attention : Aucune inscription ne sera possible sur place. Aussi, tout changement de capitaine devra être signalé le plus rapidement possible au CDOS des Landes.

❖ Validation des dossiers : « *Les inscriptions sont ouvertes !* »

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

L'inscription ne sera validée qu'après vérification du bulletin d'inscription fourni. Si votre bulletin est incomplet ou comporte des documents non conformes, le CDOS reviendra vers vous.

Le capitaine d'équipe recevra un mail de confirmation par courrier électronique (mail), lorsque le bulletin sera validé.

Une fois que le nombre d'équipe maximum sera atteint, les nouvelles inscriptions reçues seront mises sur liste d'attente.



❖ Certificat médical et savoir nager

La loi "Sport" du 2 mars 2022 a laissé chaque fédération française de sport libre de décider du caractère obligatoire ou non de fournir un certificat médical pour participer aux compétitions sportives pour les non-licenciés. La présence d'un certificat médical n'est donc plus obligatoire pour participer au Challenge Inter-Entreprises. Chaque participant s'engage sous sa responsabilité et atteste savoir nager.

❖ Changement de coéquipier / désistement / annulation

• Le changement d'un coéquipier (*Monsieur ou Madame n'est plus assez motivé(e) ?*)

En cas de changement d'un équipier, le capitaine d'équipe doit prévenir les organisateurs en indiquant les informations et les documents demandés pour le ou la remplacer.

• Le désistement d'un coéquipier

En cas de non-présence le jour de la manifestation, l'inscription ne sera pas remboursée.

• Annulation (*Croisons les doigts pour que cela n'arrive pas...*)

En cas d'acte de terrorisme, de guerre, d'épidémie, de catastrophe naturelle, d'inondation, de tremblements de terre, de décision préfectorale, ou de tout autre élément qui mettrait en danger les participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le Challenge. Dans cette hypothèse, les frais d'inscriptions seront automatiquement remboursés, sous trente jours.

❖ Éthique et respect de l'environnement : « *Il suffit d'un geste ...* »

Le CDOS des Landes souhaite mettre en vigueur certaines mesures éco-responsables lors de son Challenge Inter-Entreprises. Les participants seront donc encouragés à faire du covoiturage et devront respecter l'environnement occupé en contribuant à la gestion des déchets.

SÉCURITÉ

❖ Règles générales

Chaque concurrent déclare avoir pris connaissance du règlement, l'avoir accepté, et participer sous sa propre responsabilité. Les participants s'engagent à respecter les consignes qui leur seront données par les organisateurs et les signaleurs.

❖ Interventions des secours et assistance médicale

L'assistance aux personnes en difficulté est prioritaire sur la course. Le centre de secours le plus proche sera tenu informé de la manifestation et sera prêt à se rendre disponible si besoin. Toutes les mesures nécessaires de sécurité seront prises par l'organisation.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

❖ Assurance des organisateurs

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF, qui couvre ses membres et ses bénévoles dans le cadre de l'organisation du Challenge Inter-Entreprises. N° de contrat : 2036916 M

❖ Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement.

Les participants sont responsables de leur matériel. Merci de limiter au strict minimum les objets de valeur déposés en « consigne ». L'organisateur du Challenge ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dommages subis sur le matériel des participants.

DROIT À L'IMAGE, INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

❖ Droit à l'image

En s'inscrivant au Challenge Inter-Entreprises, les participants autorisent expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droit, tels que les partenaires du challenge et les médias, à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au challenge, sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires.

❖ Informatique et libertés

Conformément aux lois informatiques et libertés, (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande écrite à CDOS 40 – 782 avenue de Nonères – 40000 Mont de Marsan.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes

Créé en 1983, le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes (CDOS 40) est une association loi 1901 représentant le CNOSF et le mouvement sportif sur le territoire landais. Son siège social se situe au 782 avenue de Nonères (40000 Mont-de-Marsan). Depuis plusieurs années, le CDOS 40 s'adonne à promouvoir le sport comme un véritable vecteur de santé, de bien-être et de partage, par le biais d'événements sportifs tel que son Challenge Inter-Entreprises. A quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le CDOS 40 s'engage à accentuer cette dynamique sportive menée sur le département des Landes. Avec son dispositif de grande envergure intitulé « Village Olympique Itinérant Landais Accessible à Tous », le CDOS 40 fait la promotion du sport et des JO sur l'ensemble du territoire landais. Le 16 juin marquera l'apothéose la tournée du VOILAT avec l'organisation des Jeux Landais à Soustons, à J-40 de l'ouverture des Jeux Olympiques !

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter...

Par mail : contact@cdos40.fr

Par téléphone : 05 58 05 96 85

Par courrier : 782 avenue de Nonères 40000 Mont-de-Marsan.





CHALLENGE INTER-ENTREPRISES JEUX ENSABLÉS

Venez-vous défier autour d'épreuves ludiques et sportives !

Lac d'Arjuzanx
Morcenx-la-Nouvelle

11 avril 2024
à partir de 18h

INSCRIVEZ - VOUS !
ÉQUIPES DE 4
PERSONNES

Informations et inscriptions :
Comité Départemental
Olympique et Sportif des Landes
contact@cdos40.fr / 05.58.05.96.85

